



N° DB12/23

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION
D'AUTORISATION D'OCCUPATION DE
LOCAUX**

Entre

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109
DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pascal FICHERE, mandaté par le Bureau Communautaire du 09 mars 2023,

ci-après dénommée la CAGD,

Et

L'Association Pays Dolois - Pays de Pasteur, représenté par son Président, Monsieur Jean-Marie SERMIER,

ci-après dénommée l'occupant.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

La convention d'autorisation d'occupation de locaux n° DB21/22 du 02 juin 2022 est modifiée comme suit :

Article n°1 :

L'association est autorisée à occuper les locaux de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel d'Agglomération du Grand Dole.

Ces locaux se composent de 2 bureaux : 1 bureau au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville et 1 bureau au 2^{ème} étage de l'Hôtel d'Agglomération.

Article n°5 :

A compter du 1^{er} janvier 2023, l'autorisation est consentie à titre GRATUIT pour L'Association.

Les charges diverses (frais d'affranchissement, abonnement et consommation téléphoniques, photocopies, les fournitures de bureau) ne seront pas facturées.

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Dole, en 2 exemplaires,

Le

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Dole

Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Pour l'Association Pays Dolois - Pays de
Pasteur,

Le Président, Jean-Marie SERMIER